

ESQUISSES

Interfaces numériques
Architecture
connectée

n°35
04



RÉSEAUX SOCIAUX
PESER SES MOTS

**SURVEILLANCE
DE CHANTIER**
PRINCIPES ET
PRÉCAUTIONS



L'institution financière des architectes

**Une offre pensée et développée pour vos besoins
personnels et professionnels.**

Faites comme plusieurs architectes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/architecte

1 844 778-1795 poste 30



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

 **Desjardins**

ESQUISSES

vol. 35, n° 4
hiver 2024-2025

Illustration en couverture : ▶
Pauline Stive

ÉDITORIAL

- 7 La rédactrice en chef est absente

actualités

NOTES DE LA DIRECTION

- 8 Assemblée générale annuelle

BRÈVE

- 9 Un enseignant veut imprimer
des logements

L'OAQ SUR LA PLACE PUBLIQUE

- 10 Surveillance des chantiers :
un nouveau pas franchi

en couverture

- 12 10 ans de BIM

- 16 Processus internes :
numériser intelligemment



bourses de l'oaq

- 18 Barcelone, au cœur de l'innovation sociale

aide à la pratique

BUREAU DE LA SYNDIQUE

- 22 Liberté d'expression : peser ses mots

CARNET D'INSPECTION

- 24 L'estimation des coûts de construction :
valeur ajoutée

CAPSULE ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

- 26 Maîtriser la surveillance de chantier :
un enjeu clé pour l'architecte

- 28 TABLEAU DE L'ORDRE

▶ Parc Can Batlló
Photo : Guillaume Croteau

ESQUISSES

Magazine de l'Ordre des architectes
du Québec (OAQ)

MISSION Le magazine *Esquisses* a pour but d'informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, les méthodes et les services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

RÉDACTRICE EN CHEF Christine Lanthier

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO Gabrielle Ancil, Aurélie Crémoux, Mélissa Guillemette, Manon Valente

ARCHITECTES À LA RELECTURE Joanne Parent, Ange Sauvage

RÉVISEUR Christine Dufresne

CORRECTRICE D'ÉPREUVES Stéphanie Lessard

CONCEPTRICE GRAPHIQUE Amélie Beaulieu (Kokonut Design)

PUBLICITÉ CPS Média inc. | Jacques Galarneau | jgalarneau@cpsmedia.ca | 1 866 227-8414 | poste 311

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS esquisses@oaq.com | **ABONNEMENT** oaq.com/magazine-esquisses/abonnement

DIRECTION ET PERSONNEL DE L'OAQ Rendez-vous à oaq.com, sous l'onglet « L'Ordre »

FRÉQUENCE Quatre fois l'an

TIRAGE 3588 exemplaires (La livraison papier est offerte aux membres de l'OAQ sur demande seulement. La version électronique est offerte au oaq.com.)

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin 100 % recyclé. En comparaison avec une tonne de papier non recyclé, une tonne de ce produit permet d'épargner : 17 arbres / 62 078 litres d'eau / 2 500 kg d'émissions de gaz à effet de serre / 761 kg de déchets solides (données du fabricant)



**Prix du magazine
canadien
B2B: 2024**

Finaliste, catégories
Meilleur éditorial,
Meilleur reportage
spécial et
Meilleur article
de fond :
professionnel



L'INGÉNIERIE EN STRUCTURE À L'ÉCHELLE HUMAINE

FIRME DE GÉNIE SPÉCIALISÉE EN STRUCTURES DE GÉNIE CIVIL

Nos spécialistes mettent au service des propriétaires, des développeurs immobiliers, des architectes, des entrepreneurs et des municipalités leur expertise de pointe afin de réaliser des projets de rénovation et de construction de tous horizons selon les moyens les plus efficaces qui soient et dans le respect des normes en vigueur.

NOS SERVICES

- ANALYSE, CALCUL ET CONCEPTION DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE
- AVIS TECHNIQUES
- PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION
- PROJETS RÉSIDENTIELS, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS
- CONCEPTION DE FONDATION EN MILIEU HUMIDE ET ZONE INONDABLE
- STRUCTURE DE BÉTON, ACIER ET BOIS

Groupe Daskan Inc.
3608 Boulevard Saint-Charles suite 07, Kirkland,
QC H9H 3C3

Téléphone: 1.844.827.5260
infos@daskan.com
www.daskan.com



La gestion privée pour les architectes

**Des conseils intègres et objectifs
pour une planification financière réussie.**

**Assistance dans l'achat ou
la vente d'un bureau**

**Stratégies fiscales
propres à votre profession**

**Solutions d'investissement
diversifiées et évolutives**

**REER collectif
pour vos employés**



Contactez un conseiller



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

**Actionnaire de fdp
depuis 1986**

La préfabrication architecturale réimagine l'esthétique



Projet : Place Gare Viger, Montréal, QC | Architecte : Provencher Roy, Montréal, QC | Entrepreneur : Magil Construction, Montréal, QC

Le béton préfabriqué architectural permet aux concepteurs de créer une gamme illimitée d'effets esthétiques tout en garantissant résilience et haute performance.

Veillez scanner le code ci-dessous pour vous inscrire à la présentation « Apprendre sur demande » sur les attributs du béton préfabriqué architectural.



INSTITUT CANADIEN DU BÉTON PRÉFABRIQUÉ ET PRÉCONTRAINTE

Info@cpci.ca | 877.937.2724



APPRENDRE
▶ SUR DEMANDE
CPCI 

La rédactrice en chef est absente

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT

La rédactrice en chef d'*Esquisses* est absente. Oh, elle va bien, rassurez-vous: elle est en congé pour quelque temps.

La rédactrice en chef, c'est Christine Lanthier. C'est elle qui est responsable des contenus et qui m'aide grandement dans la rédaction des éditoriaux. Je le dis parce qu'ils sont signés de mon seul nom, ce qui est un peu injuste puisqu'on les écrit à deux... Je vous explique.

Au départ, Christine m'envoie les articles de fond qui seront intégrés au magazine. Je les lis et, si une synthèse éditoriale peut les enrichir, je reste dans le sujet. Sinon, je dévie, comme aujourd'hui. Une fois l'orientation choisie, je fais part à Christine des points que j'aimerais approfondir, des angles que je voudrais couvrir, des opinions que j'aimerais émettre. On échange, on s'entend, et elle part avec une page blanche à noircir d'un texte préliminaire. C'est ainsi elle qui, chaque fois, me libère du syndrome de la page blanche.

Quand Christine me remet son premier jet, elle s'attend bien à ce que je charcute légèrement, repositionne souvent, ajoute un peu partout et pervertisse parfois, ce que je fais inévitablement. C'est le jeu. Elle reçoit la page rougie en mode révision et y ajoute ses propres observations. D'accord. Ou j'aime ça. Ou encore Es-tu sûr? J'avais plutôt pensé... et souvent, les Ça ne se dit pas, ça! Ravi ou penaud, je modifie et complète.

Ce sont ces allers-retours qui produisent la version qui sera transmise à la réviseuse pour un dernier regard. Et ce sont eux qui nous auront permis de nous distinguer quelques fois – comme lauréat ou comme finaliste – au titre de meilleur éditorial aux Prix du magazine canadien B2B. J'en rends grâce à Christine.

Cette collaboration est à l'image de celle que je perçois partout à l'Ordre depuis que j'occupe la présidence: collaboration entre les membres de l'équipe de la permanence, entre et avec les membres du conseil

d'administration (CA) et les comités, avec les quasi 5000 membres de l'Ordre, leur relève, et avec l'ensemble des instances et partenaires qui gravitent autour de nous.

C'est cette collaboration entre l'équipe, le CA, ma prédécesseure, Nathalie Dion, et le ministère de la Culture et des Communications qui a donné le projet de Stratégie nationale de l'architecture. C'est cette collaboration qui l'aura fait devenir, il y a trois ans, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, ce bris d'inertie prometteur qui devrait nous donner sous peu le Bureau de valorisation de l'architecture, dont on attend beaucoup.

C'est une collaboration semblable entre l'équipe de l'Ordre et les instances gouvernementales qui aura permis la refonte de la Loi sur les architectes en 2020.

La collaboration entre la direction des affaires juridiques et le ministère des Relations internationales aura permis l'élaboration du nouvel accord de reconnaissance mutuelle que nous venons de conclure avec la Suisse. Et que dire de celle, assidue et patiente, avec les instances canadiennes et québécoises qui permettra de faire aboutir sous peu, enfin, un accord semblable avec l'Union européenne?

La collaboration entre la direction générale, les affaires juridiques, la direction de la pratique professionnelle et l'Ordre des technologues professionnels du Québec aura donné lieu à la signature de l'entente de partage d'activités avec les TP. Et c'est en partie cette entente qui a permis aux architectes de répondre présents et présentes lorsqu'il a été question d'enfin rehausser les exigences en matière de surveillance des travaux.

C'est la collaboration entre chaque direction, le CA et des dizaines et dizaines de membres de l'Ordre qui nous donne la capacité d'avancer avec ambition dans la transition socioécologique, si nécessaire et si urgente. C'est elle qui nous permet de promouvoir chaque jour la préservation de



C'est la collaboration entre diverses parties prenantes qui fait que nous, les architectes du Québec, concevons chaque jour ce bâti qui participe à forger notre identité collective.

notre patrimoine collectif, de valoriser la réflexion architecturale et l'apport de cette dernière à la qualité de nos milieux de vie.

On le sait, c'est toujours la collaboration entre diverses parties prenantes qui fait que nous, les architectes du Québec, concevons chaque jour ce bâti qui participe à forger notre identité collective. En cela, l'équipe de l'Ordre agit un peu comme chacun et chacune d'entre nous, en architectes de notre vie professionnelle. J'en remercie l'ensemble de ses membres, ceux et celles du CA, et toutes les personnes qui participent à la vie de l'Ordre et s'impliquent pour notre communauté et pour le public. Certains disent qu'on me voit souvent, mais on ne voit en fait que la représentation de ce que vous êtes.

Ah oui... finalement merci, chère Christine, de m'avoir encore une fois, et malgré ton absence, libéré du syndrome de la page blanche.

Tournage de l'Assemblée
générale annuelle 2024

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 31 octobre dernier. En plus d'avoir pu s'exprimer sur la hausse de la cotisation annuelle, les membres ont pris connaissance des états financiers au 31 mars 2024 ainsi que des prévisions budgétaires pour 2025-2026. Les membres ont également nommé les auditeurs Mallette pour les trois prochains exercices financiers, soit ceux se terminant les 31 mars 2025, 2026 et 2027, et voté sur la rémunération de la présidence et des administratrices et administrateurs élus. Le rapport annuel 2023-2024 de l'OAQ a été présenté et est maintenant consultable sur le site Web de l'Ordre.

Légère hausse de la cotisation

Soumise aux membres lors de l'assemblée, l'augmentation de la cotisation annuelle des membres a été entérinée par le conseil d'administration (CA) à sa réunion du 15 novembre.

La cotisation annuelle sera augmentée en 2025-2026 à 1229,18 \$, une hausse de 4 %.

Le CA a également adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025-2026. Ces prévisions ont été établies en fonction des résultats des dernières années et de l'évaluation des ressources nécessaires pour permettre à l'Ordre de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs organisationnels.

Élections au CA

À la suite du déclenchement des élections, le 19 août dernier, le secrétaire de l'Ordre a reçu une seule candidature pour le poste de la région 1 (Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Jean LeBel a été élu par acclamation pour un mandat de trois ans.

Dans la région 3 (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches), Laurence St-Jean, qui siège au conseil d'administration depuis 2021, a été réélue par acclamation pour un mandat de trois ans.

Enfin, dans la région 4 (Montréal), le secrétaire de l'Ordre a reçu cinq candidatures: Nicolas Abou Kasm, Laurie Damme-Gonneville, Marc-Antoine Pepin, Natalie C. Smith et Johnny Vincent. Une élection a donc eu lieu dans cette région. Laurie Damme-Gonneville a été élue administratrice, également pour une durée de trois ans.

La composition du conseil d'administration à partir du 31 octobre 2024 est la suivante:

- **Président:** Pierre Corriveau
- **Région 1 – Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine:** Jean LeBel
- **Région 2 – Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec:** Eve-Marie Surprenant
- **Région 3 – Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches:** Anne-Marie Blais et Laurence St-Jean
- **Région 4 – Montréal:** Laurie Damme-Gonneville, Carolyne Fontaine et Laurent Mercure
- **Région 5 – Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière:** André Carle
- **Administratrice et administrateurs nommés représentant le public:** Francine Cléroux, Olivier Dussault et Pierre Hamel



Jean LeBel



Laurence St-Jean



Laurie Damme-Gonneville



Autres dossiers traités par le CA lors de ses réunions des 24 mai, 5 juin, 5 juillet, 27 septembre et 18 octobre

Radiation pour non-paiement de la cotisation

Le CA a radié les membres qui n'ont pas acquitté la cotisation pour l'exercice 2024-2025.

Nominations

Le CA a renouvelé la composition des comités de l'Ordre. Il a entériné les nominations suivantes pour une durée de trois ans (sauf indication contraire):

- **Comité d'audit:** Marc Ouellet à titre de membre
- **Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines:** Francine Cléroux à titre de présidente pour une période d'un an, et Pierre Hamel à titre de membre
- **Comité de décision en assurance responsabilité professionnelle:** André Carle à titre de membre
- **Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession:** Olivier Dussault à titre de membre
- **Comité d'admission:** Laurence St-Jean à titre de membre
- **Comité de révision:** Maude Thériault à titre de présidente
- **Comité de la relève:** Charline Ouellet à titre de membre pour une période d'un an

Des résolutions de remerciement ont été formulées à l'égard de Maude Thériault et de Jean Beaudoin pour leur engagement des dernières années au sein du conseil d'administration ainsi qu'à l'égard d'Antoine Cardinal, de Caroline Lajoie et de Carole Scheffer pour leur engagement au sein de leur comité respectif.

Bourses universitaires

Le CA a attribué les trois bourses universitaires pour 2024 à Maxime Bédard, à Étienne Bourgeois et à Hajara Hameed.



▲
Concept d'habitations jumelées destiné
à l'impression 3D
Illustration : Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Un enseignant veut imprimer des logements

Un consortium de recherche mené par un enseignant du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, l'ingénieur David Laliberté, souhaite construire des bâtiments modulaires durables fabriqués par impression 3D.

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), il manquera environ 600 000 logements au Québec en 2030. La province doit donc accélérer le rythme de croissance de son parc immobilier, mais la pénurie de main-d'œuvre complique les choses.

C'est dans ce contexte que le nouveau consortium, nommé Regroupement innovant pour l'impression d'immeubles durables (RI³D-FRQNT), s'est intéressé à l'impression 3D, qui permet de construire des logements abordables avec moins de personnel. Il a mis au point un prototype fonctionnel, un bâtiment modulaire imprimé au Québec qui sera conçu et assemblé en 2025 pour Habitat pour l'humanité Québec.

En Ontario, des bâtiments ont déjà été imprimés sur site en 2022. L'approche proposée par le RI³D-FRQNT est toutefois différente, puisqu'elle propose l'impression de modules en usine qui seront transportés et assemblés sur site ultérieurement.

« L'impression en usine de modules permet l'édification de petits et de grands immeubles 12 mois par année, en diminuant les coûts de production et en accélérant la cadence de construction », lance David Laliberté. Outre les gains de productivité, cette technologie permet également de construire la structure du bâtiment plus rapidement, de limiter les pertes et de faire des formes arrondies, plus fortes structurellement.

Les compétences de six cégeps, de deux universités et de six centres collégiaux de transfert de technologie sont mises à contribution dans ce projet.

L'équipe de David Laliberté comptera sur un financement de 900 000 \$ du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, auquel s'ajouteront 300 000 \$ sur trois ans provenant de divers partenaires.



MP LIGHTING

DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE
CONÇUS POUR TOUS LES ESPACES
DES LUMINAIRES PENSÉS POUR
TOUS LES PROJETS

LUMIGROUP
ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL



PRIX ET DISTINCTIONS 2025



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Prix d'excellence
en architecture



Médaille du mérite

Prix Relève
en architecture

Prix Ambassadeur
de la qualité en
architecture

Prix Engagement
social

Date limite de mise
en candidature

20 février 2025, à midi

Soirée de remise des prix
22 mai 2025

oaq.com/ordre/prix



Rentrée faste

Le président de l'Ordre, Pierre Corriveau, et son équipe ont participé à une série de rencontres politiques avec des cabinets, de même qu'avec le ministre du Travail, Jean Boulet, et la ministre responsable de l'Habitation, France-Élaine Duranceau. Faisant suite à l'envoi ciblé de l'*Étude socioéconomique de la profession d'architecte au Québec*, qui a suscité un vif intérêt du côté des décideurs et décideuses publics, ces rencontres ont permis à l'Ordre de faire état des projections de main-d'œuvre à l'horizon 2033 et d'échanger sur l'évolution des compétences des architectes et les défis que devra relever la profession au cours de la prochaine décennie.

L'Ordre a de plus saisi l'occasion d'aborder des dossiers d'actualité, dont la surveillance obligatoire des travaux de construction au Québec, la Stratégie nationale de l'habitation et la mise sur pied du Bureau de valorisation de l'architecture – un des volets du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

Surveillance des chantiers: un nouveau pas franchi

Le 22 octobre, l'Ordre a présenté en commission parlementaire ses recommandations relativement au projet de loi n° 76 (PL76), Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public, déposé par le ministre du Travail du Québec, Jean Boulet.

L'Ordre a souligné qu'il adhère pleinement aux objectifs de qualité du bâti et de protection du public visés par le projet de loi. Il a aussi exprimé sa satisfaction quant à la reconnaissance et au recours au milieu professionnel. Il a toutefois exprimé certaines inquiétudes quant au mécanisme envisagé pour concrétiser l'obligation de surveillance au Québec.

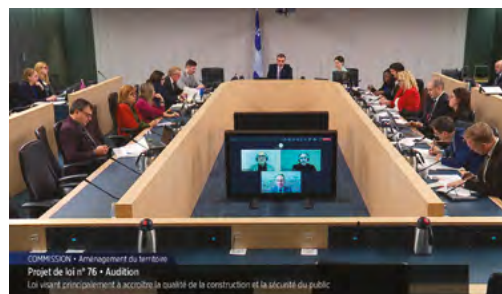
L'Ordre a notamment insisté sur la nécessité de clarifier les notions d'« inspection » et de « surveillance » afin d'éviter toute ambiguïté, et sur le besoin d'arrimer le projet de loi avec la Loi sur les architectes et les

autres lois professionnelles du domaine du bâtiment. Il a de plus exposé le risque de conflit d'intérêts associé au fait de confier la responsabilité du contrat de surveillance à l'entrepreneur plutôt qu'au propriétaire.

L'Ordre a par ailleurs profité de son passage devant les parlementaires pour rappeler que l'écosystème de la construction au Québec est familier avec la surveillance des travaux. Il a invité le législateur à mettre en place un mécanisme analogue à celui que l'État applique déjà aux projets d'infrastructures publiques, dont les travaux sont toujours surveillés par un professionnel ou une professionnelle, et à s'inspirer des meilleures pratiques déjà en place pour ses propres projets.

Visitez le oaq.com/ordre/salle-de-presse.

Audience de l'Ordre, consultations
particulières sur le projet de loi n° 76



L'expertise de l'OAQ sollicitée

En amont du dépôt du PL76, le dossier de la surveillance des travaux au Québec a connu plusieurs développements récents. En juin dernier, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) annonçait la mise sur pied d'un comité coordonnateur en inspection ayant pour mandat d'élaborer et de déployer un nouveau modèle d'inspection et de surveillance des travaux de construction au Québec.

En plus de l'Ordre, ce comité réunit l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'Ordre des technologues professionnels du Québec, la Corporation des maîtres électriciens du Québec, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec, Garantie de construction résidentielle et la RBQ.

En complémentarité des travaux de ce comité, le Bureau de normalisation du Québec s'est vu octroyer le mandat de produire un guide des bonnes pratiques pour la surveillance des travaux de construction, auquel contribuent une vingtaine d'organisations, dont l'OAQ.

Accompagnement des municipalités

Les 13 et 14 juin dernier, l'Ordre a tenu un kiosque au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec dans la région de la Capitale-Nationale. En plus de faire connaître ses outils d'application de la Loi sur les architectes à plus de 150 représentants et représentantes de municipalités, l'Ordre a fait la promotion d'une nouvelle activité de formation gratuite qui s'adresse au personnel des municipalités dont le travail nécessite une connaissance des dispositions de la Loi.

Deux séances courues

Deux séances de formation tenues en mode virtuel cet automne ont attiré plus de 200 personnes. Animées par M^{re} Jean-Pierre Dumont, directeur des affaires juridiques et secrétaire, et Marie-Ève Marchand, architecte et inspectrice, elles ont traité du champ d'exercice de l'architecture au Québec en plus de faire une grande place à des mises en situation.



En complément, l'Ordre a décidé de consacrer une section spéciale de son site Web à la Loi sur les architectes. Les acteurs et actrices du milieu municipal y trouveront un outil visuel d'aide à la décision pour appliquer la Loi, des fiches thématiques et une foire aux questions. Visitez le oaq.com/loi.

La beauté et la durabilité du revêtement d'acier à votre portée

Présents comme leader depuis plus de 40 ans dans l'industrie de la production et de la fourniture de revêtements métalliques, chez Agway Metals nous offrons une gamme de profilés qui sont utilisés dans l'ensemble des marchés de la construction : institutionnel, commercial, industriel, résidentiel et agricole. De plus, nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture récente de notre nouvelle usine de fabrication à Drummondville, qui nous permet de mieux rejoindre notre clientèle du Québec et des Maritimes. En partenariat avec nos employés, nous travaillons et collaborons afin d'offrir une expérience client complète à la hauteur des attentes requises pour leurs projets.

POUR EN CONNAÎTRE D'AVANTAGE ET POUR NOUS CONTACTER, CONSULTEZ : agwaymetals.com



10 ans de BIM

En 2023, 60 % des architectes déclaraient avoir déjà eu recours à la modélisation des données du bâtiment (ou BIM, pour *building information modeling*), un chiffre qui prouve que la transition vers ce mode de travail est désormais inévitable¹.

Comment y sommes-nous parvenus ? Bilan de la dernière décennie.

PAR GABRIELLE ANCTIL
ILLUSTRATION PAULINE STIVE



Maison des aînés et alternative de Saint-Étienne-de-Lauzon, ►
consortium Groupe A, Anne Carrier architecture
et GLCRM architectes.
Photo : Joël Gingras



« On n'en est plus à se poser la question à savoir si on va de l'avant avec le BIM, tranche d'emblée Nathalie Rhéaume, vice-présidente à l'expertise et au soutien des projets à la Société québécoise des infrastructures (SQI). On en est plutôt à se demander quelle cadence adopter. » Justement, la SQI s'est donné en 2021 le rôle de chef d'orchestre pour l'industrie en publiant une Feuille de route gouvernementale pour le BIM. Grâce à cet encadrement, l'adoption de l'approche BIM sera « harmonisée » entre les protagonistes du domaine de la construction, estime Érik Poirier, professeur agrégé au Département de génie de la construction à l'École de technologie supérieure (ÉTS).

Car si les utilisateurs et utilisatrices précoces commencent à avoir la pleine maîtrise des outils du BIM, « la vitesse d'adoption est variable, même à l'intérieur des firmes d'architecture, constate Sébastien Dubois, directeur BIM chez DMA. Dans l'industrie, certains ont fait la transition du 2D vers le 3D sans tirer avantage de tout ce qui se trouve derrière. Au-delà de Revit, la philosophie du BIM implique aussi le partage des données. On commence à peine à toucher à ça. »

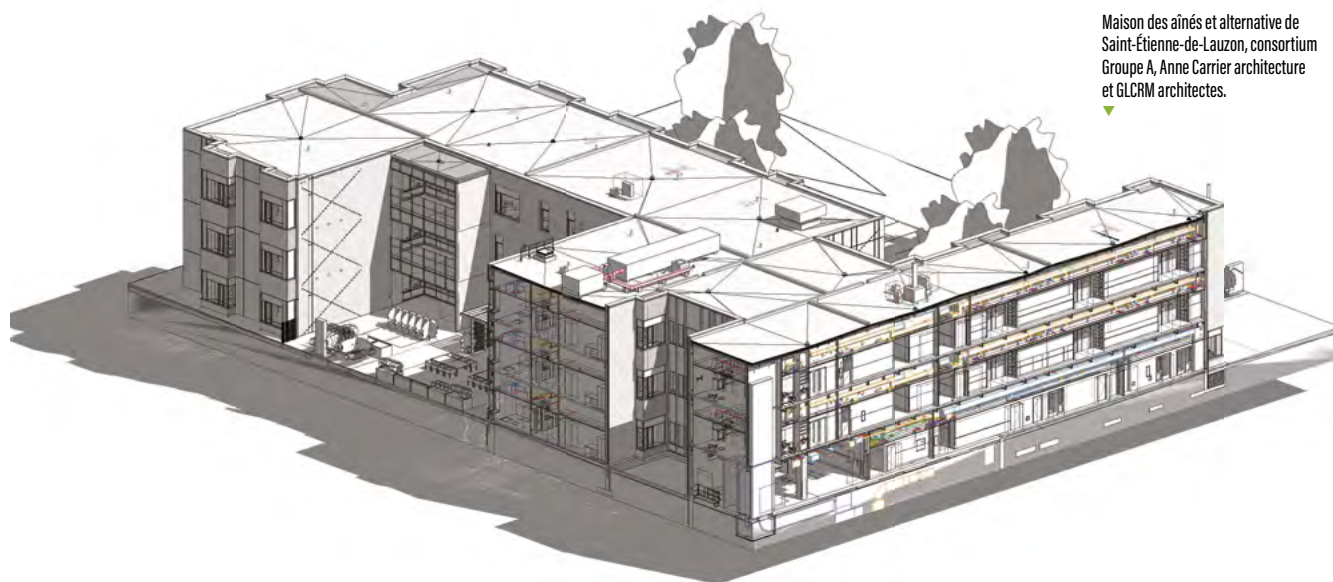
Cette adoption par paliers ne préoccupe pas outre mesure le directeur. Pour lui, il est d'ailleurs prudent de procéder de façon intentionnelle lors du déploiement de cette approche. « Si on pouvait retourner en arrière, on ferait un déploiement plus systématique et organisé. On a fonctionné de façon organique selon ce qui était disponible. »

On ne peut pas encore le chiffrer, mais on sait que la coordination en amont des chantiers se fait mieux, ce qui réduit les ordres de changement et donc les extras.

– Nathalie Rhéaume

Effets visibles

Malgré ces tâtonnements, Nathalie Rhéaume juge que les effets de la transition sont déjà visibles sur les chantiers: « On observe des bénéfices sur l'efficacité. On ne peut pas encore le chiffrer, mais on sait que la coordination en amont des chantiers se fait mieux, ce qui réduit les ordres de changement et donc les extras. » ➔



Maison des aînés et alternative de Saint-Étienne-de-Lauzon, consortium Groupe A, Anne Carrier architecture et GLCRM architectes.



▲
Hôpital de Baie-Saint-Paul,
Groupe A et Lemay en consortium
Photo : Stéphane Groleau

Si l'efficacité est indéniable pour les firmes où l'on maîtrise le BIM, la baisse des coûts que devrait entraîner son utilisation ne semble pas encore se concrétiser, compte tenu des coûts d'achat du matériel et du temps nécessaire à l'apprentissage des divers logiciels. « Il faut que les entreprises injectent des fonds en recherche et développement pour tester les outils, les déployer et faire un suivi », concède Sébastien Frenette, directeur BIM chez Provencher_Roy. Il faut aussi que les autres partenaires du domaine, comme les entrepreneurs généraux ou les maîtres d'ouvrage, développent leur aisance avec ces mêmes outils. Une fois ces étapes cruciales remplies, « là on pourra commencer à parler de réduction de coût » croit-il.

Bien conscient de l'obstacle que représentent l'acquisition et la maîtrise des outils du BIM, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a mis sur pied en 2018 l'Initiative québécoise pour la construction 4.0, dans le cadre de laquelle il offre un financement visant à « accroître la performance de l'industrie québécoise de la construction par le virage numérique ». Plus de 250 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement jusqu'à présent, dont le Groupe A, où Arafat Hobaishi occupe le poste de gestionnaire BIM principal. « On a fait un diagnostic de nos connaissances, du matériel qu'on

possédait déjà et on s'est mis d'accord sur une série de formations pour les collaborateurs de notre firme », affirme-t-il. Résultat : « On est bien équipés sur tous les plans. »

C'est aussi par la formation universitaire que le changement doit s'opérer, juge Érik Poirier. « Ça fait longtemps que les firmes revendiquent que les gens qui sortent des universités aient déjà utilisé les outils technologiques », relève-t-il, notant que la transition a déjà eu lieu du côté des cégeps. « Le fardeau de la formation retombe encore sur l'industrie », se désole Sébastien Dubois, qui croit tout de même qu'un rééquilibrage est inévitable.

Hôpital de Baie-Saint-Paul, ►
Groupe A et Lemay en consortium

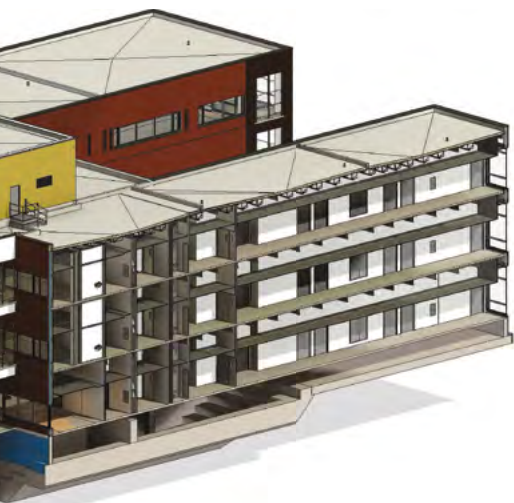


Former les maîtres d'ouvrage

«Les architectes sont bien avancés concernant le BIM par rapport à d'autres disciplines», confie Nathalie Rhéaume. Parmi les secteurs où l'on traîne la patte se trouvent les organisations donneuses d'ouvrage, évalue toutefois Érik Poirier. «Il faut imaginer que tout le travail qu'implique cette transformation pour les architectes, les ingénieurs, les entrepreneurs est décuplé pour les propriétaires immobiliers.» Celui qui est aussi président du groupe BIM Québec rappelle que le nombre de parties prenantes du côté d'organisations telles que les universités, les commissions scolaires ou les municipalités est bien plus grand que celui des firmes d'architectes: «Intégrer les données dans les opérations courantes demande énormément de changement.»

Mais les choses bougent quand même, selon Érik Poirier, qui fait remarquer que «les clients commencent à voir le potentiel, mais on en a encore pour assez longtemps avant qu'ils puissent réceptionner une maquette et gérer leurs actifs de manière continue». Il revient notamment aux firmes d'architectes de contribuer aux connaissances de leur clientèle, croit-il.

Il importe aussi de définir dès le début quel aspect du BIM sera mis en œuvre dans un projet donné, explique Nathalie Rhéaume. «Quels sont les bénéfices recherchés? Est-ce pour l'entretien planifié? Pour maximiser l'utilisation de l'espace?» En y allant une bouchée à la fois, on évite de se disperser.



Parler la même langue

Qui dit BIM dit collaboration de plusieurs partenaires à la même maquette. Travailler en BIM exige donc d'adopter une structure plus organisée pour la production d'information, bref, de parler la même langue. Selon Érik Poirier, les firmes de plus petite taille ont l'avantage de pouvoir facilement s'entendre sur une méthode de travail, alors que dans les plus grandes, «tout le monde a sa manière de travailler, qu'il faut harmoniser, ce qui requiert un contrôle plus serré».

Le défi est encore plus grand lorsque plusieurs entreprises – firmes d'architecture et de génie, entrepreneur général – sont rassemblées dans un même projet. De fait, selon Nathalie Rhéaume, «ce ne sont pas que les services des TI qui doivent s'intéresser au BIM, parce que derrière cet outil on doit surtout penser aux humains et comment ils collaborent».

Ces conversations permettent aussi d'établir les limites de l'utilisation de la maquette qui sera livrée en fin de projet – d'où l'importance de bien les clarifier dans le contrat. «On doit baliser l'usage de la base de données par le client, rappelle Érik Poirier. Si la SQI exige le BIM pour la coordination et la visualisation, elle ne peut pas ensuite s'en servir pour l'efficacité énergétique, puisque les données n'auront pas été validées pour cet usage.» Ces mises au point sont cruciales pour respecter les obligations réglementaires entourant la profession d'architecte: Code de déontologie, Code des professions et Loi sur les architectes.

«Les clients demandent de plus en plus le BIM, constate tout de même Sébastien Frenette. Savent-ils toujours quoi faire avec? Peut-être pas. Mais dans l'immédiat, les architectes se servent des outils BIM pour améliorer leurs projets et faciliter les discussions avec les clients.» Il souligne ici un avantage notable du BIM: la compréhension du projet par ces derniers. «Les clients sont plus impliqués dans le processus collaboratif», opine Sébastien Dubois.

Projets complexes et outils spécialisés

Force est de constater que ces puissants outils arrivent à un moment où les projets sont eux-mêmes de plus en plus complexes. «On veut mener des analyses de cycle de vie, calculer l'efficacité énergétique, mesurer l'éclairage», détaille Érik Poirier. Ces projets rassemblent plus de disciplines et exigent l'usage d'outils technologiques de plus en plus nombreux. Le changement peut sembler vertigineux, mais le BIM permet justement d'appréhender tous ces éléments.

«Il faut retenir qu'on ne parle pas ici uniquement d'un déploiement technologique, rappelle Nathalie Rhéaume. C'est surtout un changement de culture. Pourquoi on fait du BIM? Pour travailler davantage de manière collaborative.» La transition vers ces nouvelles méthodes de travail est en marche. Si les défis demeurent nombreux, une chose est claire pour Arafat Hobaishi: «Les bureaux prennent le processus du BIM au sérieux. Ils savent pourquoi on doit l'intégrer à nos projets.» ●

1 Ordre des architectes du Québec et Aviséo. Étude socioéconomique de la profession d'architecte au Québec. Horizon 2023-2033, décembre 2023.

Processus internes

Numériser intelligemment

De la gestion de projet au suivi de chantier, de nombreux outils numériques facilitent désormais les processus au sein des firmes d'architecture. Mais pour en tirer le plein potentiel, il faut les mettre au service d'une vision stratégique.

PAR AURÉLIA CRÉMOUX

Dans un rapport de Léger sur la numérisation des entreprises québécoises de la construction publié en août 2023, seulement 22 % des entreprises disposent d'un plan qui précise leurs orientations stratégiques et opérationnelles.

« Avant de choisir l'outil qu'on va utiliser, il faut d'abord savoir pourquoi on le fait, ce projet [de transformation numérique] », précise Claudia Pelletier, professeure agrégée en systèmes d'information et coautrice du livre *Six clés pour la transformation numérique de votre entreprise à l'ère de l'industrie 4.0*.

Selon elle, il existe six types d'objectifs d'affaires qui peuvent être mis en place dans une entreprise. Les trois premiers sont de nature opérationnelle et ont pour but des améliorations internes, comme l'automatisation de tâches à faible valeur ajoutée ou l'optimisation de la communication entre les différentes parties prenantes d'un projet. Les trois suivants relèvent plutôt de la stratégie et visent véritablement la transformation numérique de l'entreprise.

Parmi ces objectifs stratégiques, le premier porte sur le contrôle des coûts et la réduction des délais. Le deuxième concerne la différenciation et l'offre d'un grand niveau de personnalisation. « Par exemple, si je suis une entreprise de mobilier, j'offre à mes clients une combinaison infinie en ligne », illustre Claudia Pelletier. C'est le type d'objectif qui devrait prévaloir dans le domaine des services, qui englobe les firmes d'architecture. Le troisième consiste à viser un marché très niché, et pour cela, il faut très bien connaître sa clientèle cible.

Une fois les besoins et les objectifs d'affaires définis, l'entreprise pourra déterminer les outils technologiques qui vont lui permettre de les atteindre. « Ce choix-là, c'est à peine une entreprise sur quatre qui réussit à le faire, parce qu'elles ne pensent pas assez à leurs besoins stratégiques », poursuit la professeure.

Se doter de technologies adaptées aux architectes

Chez NFOE, l'équipe a défini trois volets à son plan stratégique: améliorer, rayonner et maîtriser. Le premier vise à bonifier les processus à l'interne, le second cherche à augmenter la visibilité de la firme et le troisième consiste à accroître la performance des projets à long terme, grâce, entre autres, à la gestion de projet.

« On a décidé de développer en interne notre propre système de gestion des données », précise Laurent Mercure, architecte associé qui a notamment obtenu les certifications PMP, en gestion de projet, et Lean Six Sigma Green Belt, en amélioration des processus. Celui-ci peinait à trouver des programmes complets adaptés à la pratique de l'architecture. Avec un employé qui possède une maîtrise orientée sur la gestion des données en plus de sa maîtrise en architecture, il a sondé l'ensemble du personnel pour compiler des données de référence puisées dans les différents projets. Ces données leur ont permis de concevoir le prototype d'une plateforme adaptée aux besoins de leur bureau. À terme, elle comprendra une dizaine de modules, dont une partie inclut des informations sur les produits utilisés pour la construction d'un bâtiment:

fournisseurs, prix, dimensions, lieu de fabrication, produits équivalents, etc. – des informations actuellement compilées dans un tableau Excel.

« Un de nos modules permettra aussi de faciliter l'élaboration de programmes fonctionnels et techniques, poursuit l'architecte. Par exemple, on fait souvent des écoles primaires. On a donc fait un inventaire d'une quinzaine de projets différents pour recenser les caractéristiques des locaux standards. »

La firme vient de lancer un appel d'offres pour que soit conçue la plateforme à l'externe, à partir du prototype.

« On a analysé beaucoup de logiciels et, à l'interne, on a décidé d'implanter certains programmes pour des fonctions spécifiques », explique l'architecte. Par exemple, la firme utilise désormais le logiciel Clarity pour automatiser certaines tâches comme l'exportation des plans en format PDF et leur envoi aux collaborateurs et collaboratrices, ce qui permet de gagner du temps.

La numérisation a aussi d'autres avantages. « Au-delà de l'optimisation, le but est d'améliorer la satisfaction des employés, pour qu'ils n'aient pas à faire des choses répétitives, leur libérer du temps de qualité et contribuer à bâtir la crédibilité de la profession », note Laurent Mercure.

Du côté des petits bureaux

Pascale Barrette-Brisson est associée et directrice administrative chez L. McComber – architecture vivante, dont l'équipe se compose de neuf personnes. Après des études en gestion et en administration publique, puis une expérience en gestion de données dans un centre de recherche, elle a commencé il y a 10 ans à mettre en place une série de processus qui permettent de mesurer et d'améliorer les performances sur plusieurs plans. Elle a implanté une série d'outils à l'interne pour recueillir des données relatives aux projets, notamment sur des tableurs Excel: « On a par exemple créé une foire aux questions qui contient plus de 660 questions et réponses qui reviennent souvent. »

Elle a aussi mis en place des outils qui permettent d'automatiser les tâches comme la comptabilité grâce à l'usage des logiciels QuickBooks et Harvest. « C'est une révolution de temps », indique l'associée, qui réalise également des offres de services et de la vente en plus de ses tâches de gestion. Maintenant, elle ne fait appel à une comptable que pour le bilan annuel.

Avec sa contribution, la firme a pu accepter davantage de projets et, en 10 ans, l'équipe a doublé. « Les architectes peuvent désormais se concentrer sur ce en quoi ils sont bons », précise-t-elle.

Dans la dernière année, elle a réalisé un comparatif des outils de gestion, sans toutefois parvenir à en choisir un qui convient pleinement aux besoins du bureau. « Souvent, il y a trop de fonctionnalités, certains outils dupliquent des tâches qu'on fait ailleurs et l'investissement dépasse leurs retombées », admet Pascale Barrette-Brisson. Elle pense d'ailleurs que le besoin d'avoir accès à des outils adaptés aux petites firmes mériterait d'être abordé avec l'ensemble de la profession.

Investir du temps... pour en gagner

Chez Chevalier Morales, l'architecte et associé senior Trevor Davies a commencé en juin 2024 à implanter Nutcache, un logiciel québécois de gestion de projet qui permet, entre autres, de prévoir et de mesurer le temps passé dans les différentes phases des projets.

« Après investigation, on a décidé d'avoir un logiciel dont l'interface était offerte en français, ce qui était le cas de Nutcache », précise l'architecte. L'implantation a débuté après un travail de plusieurs mois avec une équipe de Nutcache.

« On a commencé à entrer l'information dans le logiciel, à créer et attribuer [aux membres du personnel] les phases de projet, puis à évaluer et entrer le temps prévu pour chaque étape », poursuit-il. Il espère que ce logiciel va permettre de « mieux voir venir » la charge de travail.

Se fier aux logiciels... mais pas que

Il faut cependant prendre un certain recul et ne pas tomber dans le piège de « se laisser gérer par le logiciel », selon Trevor Davies. « Si une tâche est censée prendre six heures d'après Nutcache, et qu'une personne en a pris huit, on ne veut pas qu'elle soit inquiète et que ça devienne une compétition, soutient-il. L'objectif reste toujours que le travail soit bien fait. » Pour optimiser les fonctionnalités, il faut que les informations entrées soient complètes et au bon endroit, ajoute l'architecte, qui dit consacrer environ une demi-journée par semaine à cet aspect. Il espère que le bureau pourra utiliser Nutcache d'ici le début de 2025.

Selon Laurent Mercure, la numérisation des processus a tout de même certaines limites, comme le risque de passer trop de temps à mesurer plutôt qu'à agir. « La créativité et l'usage de la technologie doivent nous permettre de nous orienter pour prendre de meilleures décisions sociétales », souligne-t-il. ●



La gestion de chantier facilitée

Les logiciels de gestion de chantier peuvent faciliter le travail des architectes grâce à des fonctionnalités comme le partage de photos et de dessins d'atelier. Trevor Davies, architecte et associé senior chez Chevalier Morales, affirme que ces outils optimisent le processus s'ils sont bien utilisés. Toutefois, il admet qu'il peut être difficile de s'y retrouver, étant donné le grand nombre d'informations échangées sur ce type de plateforme. Il déplore également le long délai pour s'y adapter : « [Les entrepreneurs n'utilisent pas toujours les mêmes logiciels] et cela nous force souvent à répondre à une nouvelle interface. Si je vais sur Procore une fois toutes les deux semaines, je n'ai pas mémorisé comment cela fonctionne. »

L'un de ces logiciels, Dreeven, est l'idée d'une entrepreneure québécoise. Après avoir travaillé plusieurs années comme ingénieure chargée de projets au Canadian National et avoir eu son entreprise de développement de méthodes sécuritaires pour le travail en hauteur, Annie Chantelois a mis au point avec son équipe le logiciel personnalisé qu'elle aurait aimé avoir. Il s'agit d'une plateforme de gestion de projet collaborative exclusivement consacrée au milieu de la construction.

Le logiciel contient quatre volets qui permettent de gérer les principales opérations : chantier, bureau, collaboration et finance. « Les usagers trouvent au sein d'une même plateforme tout ce dont ils ont besoin, affirme-t-elle. Par exemple, une photo du chantier va être attachée à un bon de livraison, qui va ensuite permettre de faire directement la facture. » Avec Dreeven, toutes les parties prenantes du projet peuvent collaborer. La plateforme est même accessible sans connexion lorsque certaines visites de chantier ont lieu dans des zones sans réseau, par exemple.

Annie Chantelois et ses collègues proposent des plans d'implantation personnalisés, du coaching organisationnel et de la formation. « On va aider les entreprises selon d'où elles démarrent leur transformation », précise l'entrepreneure. ●



Barcelone, au cœur de l'innovation sociale

À l'été 2023, je me suis rendu à Barcelone, dans le quartier Can Batlló, grâce au soutien de la bourse universitaire de l'OAQ. Mon but était de rencontrer Carles Baiges Camprubi, l'un des membres fondateurs de la coopérative d'architectes Lacol. Par son entremise, je souhaitais m'immerger dans un milieu radical sur le plan de l'innovation sociale et visiter La Borda, une coopérative d'habitation emblématique que Lacol a conçue.

PAR GUILLAUME CROTEAU, LAURÉAT D'UNE BOURSE UNIVERSITAIRE DE L'OAQ (2023)

J'avais d'abord fait la connaissance de Carles Baiges Camprubi lors de son passage comme professeur invité à l'École de design de l'UQAM en mai 2023¹. Il avait alors expliqué que Lacol s'est formée à la suite de la crise économique de 2008, et que le fonctionnement coopératif influence considérablement son modèle entrepreneurial ainsi que son approche architecturale. Ses membres doivent constamment jongler avec leur métier d'architecte, leurs engagements sociaux et leur rôle d'accompagnement auprès de la communauté, qui équivaut à celui des groupes de ressources techniques (GRT) québécois².

Leur pratique a grandement enrichi mes réflexions quant au développement de mon projet de maîtrise en architecture à McGill, qui portait sur les environnements de soins pour personnes âgées au Québec. Cette visite m'a confirmé que le désir de vivre dans un lieu de qualité, entouré d'une communauté bienveillante, doit être une aspiration légitime pour tout individu.

Le quartier Can Batlló

À mon arrivée à Can Batlló, le paysage s'ouvre sur un énorme terrain en construction avec, à l'arrière-plan, le profil de plusieurs bâtiments contemporains. Je me retrouve bientôt entouré de vastes bâtiments de brique autrefois occupés par l'industrie textile, témoignant du passé industriel du quartier. Il n'y a pas de doute: ces lieux subissent un changement radical.

C'est à cet endroit que j'ai rendez-vous avec Carles Baiges Camprubi, qui sera mon guide. Nous sommes accompagnés de quelque 25 étudiants et étudiantes. Ces bâtiments, dit-il, sont maintenant occupés par des coopératives qui bénéficient d'un historique d'innovation sociale particulier.

Il faut savoir qu'en 1976 la Ville de Barcelone prévoyait aménager à cet endroit des infrastructures et des espaces verts. Or, ces projets sont restés lettre morte. Puis, en 2011, en réponse à la pression citoyenne devant son inaction, la Municipalité autorise un groupe autogéré sans but lucratif à prendre le contrôle de l'aménagement des lieux par l'entremise

d'un nouveau cadre réglementaire. De plus, elle acquiert les anciens bâtiments industriels afin de permettre leur occupation par des entreprises sociales³.

Ici, on ne parle pas d'espace public, mais plutôt de «communs», c'est-à-dire de lieux définis et organisés par et pour les groupes citoyens et non par la Ville.

L'aire de jeux de Can Batlló

L'aire de jeux de Can Batlló (Àrea de joc infantil de Can Batlló) est un bel exemple de cette approche. Au moment de la visite, je découvre ce lieu conçu pour les familles, aménagé au cœur d'une zone en cours de transformation. Une foule d'enfants s'y amusent sous l'œil attentionné de leurs parents. L'aménagement présente une topographie ludique, un sol caoutchouté de couleur, des lignes peintes au sol, des toiles en tension servant de brise-soleil et un toboggan en forme de tube. Il y a à proximité une ancienne structure de béton en démolition, plusieurs engins de chantier et un grand terrain vague, ce qui donne l'impression que le parc est

un aménagement temporaire. Il s'avère plutôt que cet espace est la première phase d'un projet de réaménagement urbain planifié par la firme d'architectes paysagistes Batlleiroig selon les besoins citoyens et les réalités économiques du quartier⁴. L'idée proposée est de rendre l'espace urbain accessible, de fournir des infrastructures nécessaires à la population en plus de mettre en place une stratégie de reverdissement⁵.

Coòpolis BCN

Nous poursuivons notre chemin vers Coòpolis BCN, une ancienne usine convertie en espace de travail partagé et multiusage voué à la promotion de l'économie sociale et coopérative⁶. Les membres de la communauté y viennent pour s'informer, se regrouper, apprendre, former de nouvelles entreprises et travailler. Bref, il s'agit d'un véritable incubateur de coopératives. C'est Lacol qui a adapté et aménagé ce bâtiment de 900 m². Les architectes ont tiré profit du potentiel des espaces existants tout en y intégrant les bases d'une architecture de qualité – esthétique, lumière et ventilation naturelles, proportions équilibrées – et en y répondant aux besoins fonctionnels.



B

La Borda

Nous arrivons enfin à La Borda. Il s'agit d'un bâtiment en bois construit en 2018 – l'un des plus grands d'Espagne en l'occurrence – dont la superficie habitable s'étend sur 3071 m², répartis sur sept étages. Il abrite 28 unités d'habitation et plusieurs espaces communs articulés autour d'une cour centrale⁷. →



C



D

A.
Parc Can Batlló
Photo : Guillaume Croteau

B. et C.
Coòpolis BCN, Lacol
Photo : Alvaro Valdecantos

D.
La Borda, Lacol
Photo : Guillaume Croteau



A. L'entrée de La Borda, Lacol

Photo : Luc Miralles

B. La cuisine de La Borda pendant la construction, Lacol

Photo : Alvaro Valdecantos

C. L'atrium de La Borda, Lacol

Photo : Lacol

La cuisine

Malgré la présence de notre groupe dans la cuisine commune, la pièce est à peine remplie. On peut s'imaginer comment les 60 habitants et habitantes de La Borda peuvent utiliser cet espace doté d'équipements industriels. Nous apercevons notamment un immense plat pour cuisiner la paëlla, l'emblème de la coopérative. Les membres en cuisinent fréquemment pour souligner les grandes occasions. Le plancher en bois fait de planches irrégulières attire l'attention. Carles Baiges Camprubí nous raconte que ce sont les membres de la coopérative qui l'ont installé en utilisant les retailles du bois lamellé-collé qui a servi à construire la structure du bâtiment.

L'atrium

Finalement, nous aboutissons dans l'atrium. C'est sur l'un de ces grands paliers rectangulaires que se regroupent les membres de la coopérative, par exemple lors des assemblées générales. On y trouve des chaises éparpillées, des jeux pour enfants, des casiers pour des produits d'entretien ménager et deux ensembles laveuses/sécheuses. De grands panneaux coulissants en acrylique permettent de ventiler l'espace. Des plantes suspendues et un désordre contrôlé apportent une ambiance chaleureuse et familiale. C'est dans cet espace multifonction que notre visite se termine afin de respecter l'intimité des résidentes et résidents. Néanmoins, la manière dont ces gens se sont approprié l'espace permet de s'imaginer qu'il fait bon y vivre.

Sa spécificité tient surtout à son innovation sur les plans social et écologique. Avec pour but de redéfinir le logement collectif, l'équipe d'architectes et les membres de la coopérative ont travaillé de concert depuis les premiers ateliers d'idéation jusqu'aux séances détaillant les éléments précis. Si bien qu'en 2022, La Borda s'est vu attribuer le prix Mies Van Der Rohe pour « la création d'un modèle transgressif basé sur la copropriété et la cogestion⁸ ». Par ailleurs, des stratégies ont été mises en place afin de réduire la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux ainsi que les déchets.

L'entrée

Pour entrer, nous franchissons une enceinte en métal pleine hauteur semi-opaque soigneusement travaillée. Nous nous retrouvons au niveau inférieur de l'atrium, où pousse un arbre. Les matériaux y sont bruts, sans traitement particulier: un sol en pavés de béton, des murs en blocs de béton et du mobilier en bois. Les résidents et résidentes y laissent leurs vélos, entassés sur des supports. Cet espace donne accès aux paliers de l'atrium qui mènent aux logements ainsi qu'à la cuisine commune. Somme toute, l'espace dégagé sur le plan horizontal et l'ascension verticale de l'atrium créent une atmosphère invitante.



**L'institution financière
des architectes**

Une offre pensée et développée pour vos besoins personnels et professionnels.

Faites comme plusieurs architectes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/architecte
1 844 778-1795 poste 30



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Desjardins

Rien n'est parfait, tout s'améliore

Je retiens de cette visite le pouvoir d'action que peuvent avoir les citoyens et citoyennes engagés, architectes ou non, quand vient le temps de réaliser un projet qui leur tient à cœur. Des projets comme La Borda et Coòpolis BCN montrent qu'il en résulte des environnements aux qualités architecturales et urbaines uniques. J'ai également découvert une pratique de

l'architecture complètement différente, qui rend possible la participation des citoyens et citoyennes dès le départ, entre autres lors du processus de conception. Même si tout n'est pas parfait dès le premier jour, les décisions sont prises de manière à mettre de l'avant les priorités du groupe et restent encadrées par des professionnels et professionnelles engagés. ●



- 1 *Design international* (2023). Université du Québec à Montréal, École de design.
<https://design.uqam.ca/ecole/volet-international>
- 2 Les GRT sont des entreprises d'économie sociale spécialisées dans l'habitation communautaire. Ils guident les organismes et les groupes citoyens dans toutes les démarches entourant leurs projets d'habitation. *Qu'est-ce que les GRT ?* (s. d.). Association des groupes de ressources techniques du Québec. <https://agrtq.qc.ca/lagrtq/les-grt/>.
- 3 Mosquera Suárez, J. (2024). The Social Value of Can Batllò, Urban Regeneration Through New administrative Tools in Barcelona. *Sens Public*. <https://sens-public.org/static/git-articles/SP1651/SP1651.pdf>.
- 4 Batlleiroig Arquitectura (s.d.). *Provisional adaptation of the free spaces of the Can Batllò industrial site in Barcelona*. Batlleiroig.com. <https://www.batlleiroig.com/en/projects/can-batllo/>.
- 5 Lacol (2019). *Coòpolis BCN. Fase 0*. Lacol.coop. <https://www.lacol.coop/projectes/coopolis-bcn-fase-0/>.
- 6 *Acompanyament A la constitució de cooperatives* (s.d.). bcn.coop. <https://www.bcn.coop/suport/>.
- 7 Ott, C. (s.d.). *La Borda / Lacol*. Archdaily.com. <https://www.archdaily.com/922184/la-borda-lacol>.
- 8 *La Borda - Cooperative Housing* (2022). EUmiesaward. <https://miesarch.com/work/4554>.



CADcentre

Des solutions BIM inspirantes
cadcentre.ca



Liberté d'expression

Peser ses mots

Les réseaux sociaux constituent une tribune incroyable pour exprimer ses opinions en un clic. Mais à titre de membre d'un ordre professionnel, surveillez votre langage !

PAR MÉLISSA GUILLEMETTE

Qui aurait cru qu'une simple publication Facebook mènerait au dépôt de 1156 plaintes auprès d'un ordre professionnel? C'est bien ce qui s'est passé à la fin de 2023, quand un cardiologue québécois a donné son avis de manière violente sur le conflit israélo-palestinien.

Le conseil de discipline du Collège des médecins a jugé que ses propos n'étaient pas dignes d'un professionnel et l'a déclaré coupable d'avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur de sa profession¹.

Ce n'est pas un cas isolé. Ce genre de situation occupe régulièrement les 46 différents ordres professionnels de la province: une sexologue² qui fait des vidéos dans son lit, un chimiste³ qui propage une théorie voulant qu'un vaccin contre le tétanos serve à stériliser les Africaines, une opticienne⁴ qui insulte une cliente sur la page Facebook de sa clinique... Si aucun dossier du genre n'a été judiciairisé à l'Ordre des architectes du Québec, le bureau de la syndique a néanmoins dû faire face aux comportements problématiques d'architectes sur les réseaux sociaux. Si bien qu'il a fait appel à M^e Marie-Claude Sarrazin, avocate associée chez Sarrazin+Plourde, pour obtenir un avis juridique sur le sujet.

«Nul professionnel ne peut poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre [...]»

—Article 59.2 du Code des professions

«L'architecte doit en tout temps s'abstenir d'exercer sa profession dans des conditions ou des états susceptibles de compromettre la qualité de ses services ou la dignité de la profession.»

— Article 11 du Code de déontologie des architectes

Les limites de la liberté d'expression

Cette question est encadrée à la fois par le Code des professions, qui concerne les membres de tous les ordres de la province, et par le code de déontologie de chaque profession. Comment ces documents de référence départagent-ils les propos émis à titre de citoyen ou de citoyenne et ceux prononcés en tant que membre d'un ordre? Ils ne le font tout simplement pas, la réalité étant qu'il n'y a pas de différence entre les deux. «Quand on est un professionnel, on est un professionnel tout le temps, indique M^e Sarrazin. Je n'ai pas vu de cas concernant les réseaux sociaux où on a rejeté une plainte disciplinaire

sous prétexte que la personne a émis les commentaires dans sa sphère privée.»

Bien sûr, la liberté d'expression des professionnels et des professionnelles est importante pour la société. Par exemple, un groupe de médecins a diffusé sur YouTube, en 2011, une visite de sa salle d'urgence pour dénoncer sa désuétude. Peu de temps après la publication de la vidéo, le ministre de la Santé de l'époque annonçait un investissement pour l'agrandissement de l'urgence en question. «Chaque professionnel dispose de la même liberté d'expression que tout citoyen, protégé par la Charte canadienne des droits et libertés, souligne M^e Marie-Claude Sarrazin. Par contre, comme tout droit et toute liberté, elle peut être restreinte; c'est une limite raisonnable dans une société démocratique. On demande aux conseils de discipline de procéder à la balance entre la liberté d'expression et les valeurs que protègent les codes de déontologie et des professions », c'est-à-dire l'honneur et la dignité de la profession.

Ces deux derniers concepts peuvent sembler flous dans le texte des différents codes. C'est voulu ! Pour que les codes passent bien l'épreuve du temps, ils visent



à englober le plus de situations possible au fil de l'évolution de la société. Ainsi, les membres d'un ordre doivent surveiller leur propos sur tous les supports, de la bonne vieille lettre (un avocat a été condamné pour une missive injurieuse envoyée à un juge⁵) aux paroles prononcées en cour, en passant par les médias traditionnels et les réseaux sociaux.

Le cas qui a fait école

C'est justement un cas de propos accusateurs et sarcastiques tenus en cour qui a fait école au Canada et qui guide désormais les conseils de discipline. Au début des années 2000, l'avocat Joseph Peter Paul Groia assurait la défense d'un client quand il a tenu des propos véhéments contre la partie adverse. C'est qu'il croyait, à tort, qu'elle ne remplissait pas ses obligations. M^e Groia a d'abord été reconnu coupable d'un manquement professionnel, un jugement qui s'accompagnait d'une suspension de deux mois et d'un versement de 247 000 \$ en frais judiciaires. La Cour suprême du Canada a toutefois infirmé la décision en 2018⁶.

L'épisode a donné naissance au test Groia, qui comprend cinq questions. Nul besoin de cocher les cinq cases pour conclure à une atteinte à l'honneur de la profession. Le but est de fournir différentes pistes pour analyser un cas.

Les conséquences d'un verdict de culpabilité vont de la réprimande à la révocation permanente du permis de pratique, en plus des amendes. Rien qui fasse envie!

Réfléchir avant de s'exprimer

Pour éviter ces problèmes, le milieu professionnel dispose d'un outil simple, indique Francis Jette, consultant et formateur en marketing numérique et médias sociaux. «On n'a qu'à se demander si on tiendrait les mêmes propos en entrevue, aujourd'hui même, au téléjournal, à heure de grande écoute. C'est un bon test à faire avant de cliquer sur Publier!» Et quand un nouveau sujet nous interpelle trop fortement, le consultant recommande de mettre le téléphone de côté et d'aller passer du temps en famille ou de faire du sport avant d'agir. «On peut aussi faire relire notre publication par une personne de confiance.»

Francis Jette invite les architectes à soigner leurs propos non seulement sur les réseaux sociaux, mais également partout dans l'espace numérique. «Il n'y a rien

qui soit vraiment privé en ligne. Même en messagerie privée: ça prend un centième de seconde à notre interlocuteur pour faire une capture d'écran. Et Internet n'oublie jamais: même si on supprime un message, les gens font des sauvegardes et ça peut ressortir.»

Il n'est pas nécessaire pour autant de délaisser les réseaux sociaux. «Ils ont le pouvoir de faire rayonner la profession, rappelle Francis Jette. C'est un bon outil non seulement pour faire la promotion de nos services, mais aussi pour faire avancer les choses, pour sensibiliser. C'est une des grandes forces des médias sociaux: ils peuvent apporter un vent de changement, de la mobilisation.» Pour qui sait leur faire honneur! ●

- 1 Médecins (Ordre professionnel des) c. Sabbah, 2024 QCCMD 5.
- 2 Sexologues (Ordre professionnel des) c. Houle Gauthier, 2023 QCCDSEXO 1.
- 3 Chimistes (Ordre professionnel des) c. Linard, 2024 QCCDCHIM 1.
- 4 Opticiens d'ordonnances (Ordre professionnel des) c. Michaud, 2019 CanLII 142843 (QC CD000Q).
- 5 Doré c. Barreau du Québec, 2012 CSC 12.
- 6 Groia c. Barreau du Haut-Canada, 2018 CSC 27.
- 7 Médecins (Ordre professionnel des) c. Mailloux, 2009 CanLII 46763 (QC CDCM).
- 8 Comptables professionnels agréés (Ordre des) c. Pilon, 2020 QCCDCPA 40.

Les cinq questions du test Groia

- 1 **Les propos ont-ils été formulés de bonne foi ou sont-ils fondés sur des motifs raisonnables?** «Il ne suffit pas d'affirmer qu'on n'était pas de mauvaise foi pour pouvoir dire n'importe quoi, prévient M^e Sarrazin. Souvent, le conseil de discipline va se demander sur quoi reposent les propos tenus. Est-ce qu'il y avait une source fiable? Est-ce que le propos s'appuie sur les règles de l'art de la profession?» C'est sur ce point que M^e Groia a été blanchi; il a fait une erreur de droit au sujet du rôle de la partie adverse, et c'est pour cette raison qu'il tenait des propos accusateurs, de bonne foi.
- 2 **Les propos sont-ils ceux que la population est en droit d'attendre d'un professionnel ou d'une professionnelle?** Par exemple, pour le cas du Doc Mailloux, qui a tenu des propos racistes à *Tout le monde en parle* en 2005, il est évident que la réponse est non⁷. De la même façon, on ne s'attendrait pas à ce qu'un ou une architecte dise que toute l'industrie de la construction est corrompue sans baser son propos sur des données factuelles.
- 3 **Les propos en cause sont-ils susceptibles d'amoindrir la confiance du public envers la profession?** C'est un élément qui a été évoqué dans une cause⁸ de 2020 concernant un comptable professionnel agréé qui, pendant la pandémie de COVID-19, partageait des vidéos complotistes sur sa page Facebook professionnelle. «On détermine si ce sont des propos acceptés ou décriés par la population, explique M^e Sarrazin, qui a joué un rôle dans cette cause. Souvent, on va mettre en preuve les commentaires des gens sur les réseaux sociaux, sous les propos en cause. «Pourquoi dis-tu ça? Comme comptable, tu ne devrais pas dire ça.» Bref, l'image de la profession est ternie.
- 4 **De quelle manière et à quelle fréquence les propos ont-ils été formulés?** Les déclarations étaient-elles répétitives? Le langage était-il soutenu ou grossier? «Le contexte permet de mesurer le caractère volontaire des propos tenus, si c'était une erreur de parcours ou pas, précise M^e Marie-Claude Sarrazin. Pour une personne qui a enregistré une vidéo d'elle-même et qui l'a publiée sur les réseaux sociaux, c'est clairement volontaire. Elle avait des chances de se reprendre», c'est-à-dire d'annuler le projet de publication.
- 5 **Quelle a été la réaction du public?** Le conseil de discipline prendra en considération le nombre de vues et les réactions sur les réseaux sociaux. Le nombre élevé de plaintes a ainsi pesé dans la balance pour le cardiologue qui a tenu des propos violents au sujet du conflit israélo-palestinien.

Valeur ajoutée

L'estimation des coûts est souvent perçue comme un exercice périlleux visant à fournir un résultat d'une grande justesse, alors qu'on ne dispose que d'informations imprécises et que le marché subit de fortes fluctuations. Tout en rappelant aux architectes leurs responsabilités en matière d'estimation, l'équipe de l'inspection leur montre ici comment ils ou elles peuvent aussi tirer profit de cette activité.

PAR L'ÉQUIPE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE



D'entrée de jeu, il est important de rappeler que même si l'estimation des coûts de construction n'est pas explicitement citée dans la définition de l'exercice de l'architecture (article 15 de la Loi sur les architectes) ou dans les activités réservées de l'architecte (article 16), les architectes ne peuvent pas pour autant concevoir sans compter. En effet, leur Code de déontologie prévoit que: «L'architecte ne doit pas laisser croire au client que le budget dont ce dernier dispose est suffisant pour les travaux projetés sans en être lui-même raisonnablement certain.» Cette disposition du Code exige donc que l'architecte ait toujours une bonne idée du coût probable des travaux, et ce, même si le contrat ne prévoit pas de fournir au client ou à la cliente une estimation en bonne et due forme.

Un autre élément important est le régime de responsabilité qui s'applique lorsque l'architecte effectue une estimation des coûts. En effet, contrairement aux plans et devis, qui sont régis par une obligation de résultat, l'estimation, elle, est plutôt régie par une obligation de moyens. Cela signifie que, pour reprocher à l'architecte un écart préjudiciable entre l'estimation et

le coût réel, il faut non seulement que cet écart existe, mais il faut aussi démontrer que l'architecte n'a pas agi selon les règles de l'art et que l'écart qu'on lui reproche découle de ce manquement.

Qu'en est-il des contrats qui prévoient que l'architecte devra revoir à ses frais ses plans et devis s'il existe un écart plus grand que la marge prévue au contrat (souvent de 10 % à 20 %) entre la soumission la plus basse et l'estimation? Dans un tel cas, le contrat opère un changement de régime. En signant une telle entente, l'architecte accepte d'être tenu à une obligation de résultat et devra s'acquitter de ses obligations contractuelles en cas de manquement. Ce type de clause peut parfois être négocié, mais si ce n'est pas le cas et que l'architecte n'est pas à l'aise avec les obligations en question, il vaut mieux s'abstenir, soit de signer un contrat émanant d'une négociation de gré à gré, soit de déposer une soumission dans le cas d'un appel d'offres. Tout dépend ici de la tolérance au risque de l'architecte.

Les dérivés utiles de l'estimation

En développant ses aptitudes en estimation, l'architecte gagne en expérience,

en efficacité ou en précision. Il ou elle peut aussi en profiter pour instaurer des procédures ou des processus plus efficaces au sein de son bureau. L'estimation peut en effet avoir toutes sortes de dérivés utiles.

Liste de vérification

Élaborer des estimations exhaustives permet de générer une liste de contrôle ou de vérification pour un projet. Contrairement aux plans et devis, qui contiennent des informations complémentaires, la grille d'estimation est l'un des rares documents où figurent tous les éléments d'un projet. À ce titre, l'estimation agit comme une liste de vérification et s'avère un puissant outil de contrôle de la qualité pour assurer que rien n'a été omis dans les plans et devis ou que tous les aspects de la coordination multidisciplinaire ont été revus.

Faire évoluer le design

Que ce soit à la fin ou pendant l'étape de conception, l'estimation peut s'avérer une occasion rêvée de prendre certaines décisions quant à la portée des travaux, globalement ou sur des aspects précis.

Si l'estimation montre que le budget n'est pas atteint, il peut être intéressant de convenir avec le client ou la cliente de bonifier certains éléments du projet ou encore de conserver une réserve en cas d'imprévus. À l'inverse, si l'estimation indique un dépassement budgétaire, on ne peut l'ignorer et il faut alors s'appliquer à rationaliser.

Évaluer les soumissions et émettre une recommandation

Bon nombre de contrats architecte-client prévoient que l'architecte doit analyser les soumissions reçues sur la base des prix. Afin de produire une recommandation objective, il est primordial d'avoir un élément de comparaison, et c'est là que l'estimation entre en jeu. Grâce à une estimation suffisamment détaillée, l'architecte pourra fournir non seulement une appréciation générale sur le prix total, mais aussi une analyse plus précise quant à certains postes budgétaires. Ce type d'examen permet habituellement de déterminer si le plus bas soumissionnaire a bien compris le découpage de l'ouvrage et d'éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner à son appel d'offres.

En chantier

Tout comme aux étapes de la conception et de l'appel d'offres, avoir accès en chantier à une estimation détaillée est un avantage de taille. Lorsque des changements devront être négociés ou que l'entrepreneur présentera des équivalences, l'architecte pourra rapidement déterminer si les propositions reçues sont raisonnables ou non. Il va sans dire que l'estimation sera aussi précieuse au moment de l'examen de la liste de valeur de l'entrepreneur, qui servira de base à ses demandes de paiement.

Pour les projets à venir

Afin de pouvoir estimer les coûts probables des projets futurs, il est important de faire la synthèse des projets achevés. Contrairement aux taux qui figurent dans des ouvrages de référence tels que le Means ou le Yardsticks, le coût réel d'un projet (en fonction du dernier certificat de paiement), divisé par des indicateurs comme la superficie, le volume ou certaines caractéristiques (ex.: nombre de patinoires dans un aréna ou nombre de places dans un restaurant), fournit à l'architecte une

statistique actuelle par rapport au marché. Par exemple, si ses trois derniers projets de centre culturel se sont conclus avec un coût moyen de 3300 \$/m², cette information lui permet, d'une part, de valider sommairement le budget d'un donneur d'ouvrage en fonction de ses besoins et, d'autre part, de se fixer une cible pertinente pour son travail d'estimation.

Au bout du compte, même si l'estimation des coûts de construction n'est pas une activité réservée à l'architecte, elle est fondamentale à un exercice crédible de la profession. Un dossier de projet devrait toujours contenir les traces minimales de la démarche d'adéquation entre la portée du projet et son coût probable. Si cette démarche doit être bonifiée en raison de l'obligation de fournir des estimations de classe D, C, B ou A, on peut alors profiter de l'exercice pour lui donner un maximum de valeur ajoutée. ●



Maîtriser la surveillance de chantier

Un enjeu clé pour l'architecte

La plupart des architectes connaissent bien le processus de surveillance de chantier. Cependant, il est indispensable de rappeler les principes de base et de souligner quelques précautions à prendre pour éviter les réclamations qui peuvent en découler.

PAR M^e MARILOU LEMIRE, ANALYSTE ET RESPONSABLE DE LA PRÉVENTION À LA DIRECTION DU FONDS D'ASSURANCE DE L'OAQ

Comprendre son rôle

Selon le *Manuel canadien de pratique de l'architecture*, la surveillance de chantier se définit comme suit:

« Ensemble des visites que l'architecte effectue à l'emplacement de l'ouvrage, à des intervalles qu'il juge appropriés à la progression des travaux, dans le but de se tenir bien informé de leur avancement et de leur qualité, et de déterminer si, de manière générale, l'ouvrage en construction est conforme aux documents contractuels. »

Dans le contexte d'un tel mandat, l'architecte supervise l'exécution des travaux afin de veiller à leur conformité avec les plans et devis, gère les modifications nécessaires et conseille son client ou sa cliente en s'adaptant à son niveau d'expertise et de connaissances. En effet, cette personne doit être en mesure d'avoir une compréhension générale des enjeux afin de prendre des décisions éclairées. La surveillance correspond à

une obligation de moyens, c'est-à-dire que l'architecte doit prendre les moyens requis pour s'assurer que les travaux sont exécutés conformément aux spécifications et normes en vigueur.

Ce que la loi prévoit

Les articles 2118 et 2120 du Code civil du Québec ont un impact considérable sur les risques encourus par l'architecte qui effectue la surveillance de chantier.

L'article 2118 C.c.Q.

Selon cet article, « l'entrepreneur, l'architecte, l'ingénieur et le technologue professionnel qui ont, selon le cas, dirigé ou surveillé les travaux, et le sous-entrepreneur pour les travaux qu'il a exécutés, sont solidairement tenus de la perte de l'ouvrage qui survient dans les cinq ans qui suivent la fin des travaux ». Par « perte de l'ouvrage », on entend toute déficience qui:

- i affecte significativement la capacité du ou de la propriétaire de jouir pleinement du bien; ou
- ii menace la pérennité du bâtiment.

Il est important de noter que l'article 2118 C.c.Q. ne fait aucune distinction entre les différents types de surveillance (générale, accrue ou en résidence). Dès lors qu'un contrat prévoit une forme quelconque de surveillance de l'exécution des travaux, ou que l'architecte a, en pratique, exercé une telle surveillance, même en l'absence d'une stipulation contractuelle à cet effet, le régime de responsabilité prévu par cet article peut s'appliquer.

Cela dit, il est possible de s'exonérer en prouvant que les dommages réclamés ne sont pas causés par un manquement dans la surveillance des travaux. Toutefois, ce fardeau est lourd, car la surveillance vise justement à assurer au ou à la propriétaire que les travaux ont été exécutés conformément aux documents contractuels.

L'article 2120 C.c.Q.

Cette disposition prévoit que l'entrepreneur, l'architecte, l'ingénieur ou l'ingénieure et le ou la technologue garantissent conjointement l'ouvrage

contre les malfaçons qui existent (sans être dénoncées) lors de sa réception ou qui sont découvertes dans l'année suivante. **Encore une fois, cet article ne distingue pas les types de surveillance.**

Or, comme il s'agit d'une garantie, il n'existe aucun moyen de défense. L'architecte et l'entrepreneur sont tenus conjointement à cette obligation, chacun pour sa part.

Limitation du mandat par le client ou la cliente

De plus en plus, la clientèle des architectes tend à limiter les honoraires alloués pour la surveillance, ce qui peut accroître les risques de responsabilité professionnelle. Il est donc crucial que le plan ou le programme de surveillance soit détaillé et qu'une note claire sur les risques associés à la réduction du budget d'honoraires par le client ou la cliente soit incluse.

La clause suivante pourrait être utilisée:

« L'architecte a informé le client de la nature du programme de surveillance qui devrait être mis en place et du coût des honoraires qui y sont associés. Le client n'est pas disposé à acquitter le coût des honoraires nécessaires. Il reconnaît que l'architecte assumera la fonction de surveillance au meilleur de ses capacités et de ses connaissances, mais en tenant compte des limitations apportées par le client à son mandat. Il est convenu que la surveillance portera exclusivement sur les éléments suivants: (...) »

L'architecte n'assume aucune obligation de surveillance en regard des autres volets de l'ouvrage. »

Cas particulier: l'architecte qui n'a pas conçu les plans

L'architecte qui surveille des travaux basés sur des plans conçus par une autre firme doit s'assurer d'avoir une compréhension



approfondie de ces documents. Bien que la conception initiale n'ait pas à être approuvée, l'architecte doit être en mesure d'identifier les erreurs ou lacunes visibles lors d'un examen raisonnablement attentif des plans.

Les bonnes pratiques Bien baliser son mandat de surveillance

La responsabilité des architectes est avant tout évaluée en fonction du cadre posé par le contrat de services professionnels. Il est ainsi primordial que ce contrat comporte des balises précises en regard de la surveillance des travaux.

Généralement, c'est à l'architecte de définir le plan de surveillance en fonction de la nature de l'ouvrage, de ses principaux enjeux et de son cheminement critique. Il lui faut notamment préciser la fréquence des visites de chantier, les éléments à vérifier et les personnes à rencontrer. Consultez la ligne directrice émise par l'OAQ à ce sujet, accessible dans l'Espace membre.

Produire une documentation adéquate

Une documentation complète et précise des visites de chantier pourra servir de preuve en cas de litige. Les comptes rendus de chantier doivent inclure les discussions,

les décisions prises, les problèmes à surmonter et les actions à entreprendre. Chaque visite de chantier doit être consignée en mentionnant non seulement les observations sur l'avancement des travaux et les non-conformités détectées, mais aussi les éléments inspectés, les zones visitées et celles qui, pour diverses raisons, n'ont pas pu être examinées.

Bien s'assurer et gérer les risques

Souscrire une assurance responsabilité professionnelle adéquate est indispensable pour protéger son patrimoine contre les réclamations. La couverture doit être suffisante pour couvrir les risques spécifiques du projet envisagé, et selon le cas, une assurance excédentaire pourrait être requise. En outre, il est judicieux d'identifier les risques dès le début du projet et de mettre en place des mesures d'atténuation.

Dernières réflexions

Une surveillance attentive, une documentation exhaustive et une communication claire avec toutes les parties prenantes permettent aux architectes de livrer des projets de qualité, conformes aux attentes. Ces bonnes pratiques protègent également leur réputation professionnelle et renforcent leurs relations avec la clientèle et les entrepreneurs. ●

Photo : iStock / Sean Anthony Eddy



DAVID LESLIE
architecte

- Membre de l'Ordre des Architectes du Québec
- Cinq ans d'expérience dans un bureau d'architectes
- Passionné(e) par l'architecture
- Maîtriser les logiciels AutoCAD, Revit
- Gérer plusieurs dossiers dans des délais serrés

Architecte associé recherché
Un bureau bien établi et très sollicité

Le bonheur de se réaliser

Lieu de travail : Estrie / Québec
Faire parvenir votre curriculum vitae à
leslie@lesliearchitecte.ca

NOUVELLES INSCRIPTIONS

6 mai 2024

Gilmour, Christopher

8 mai 2024

Beaumont-Audet, Anne-Sophie

Benmattih, Amira

Bigras, Louis-Christophe

Boucher, Carl

Chartier, Justine

Drouin, Philippe

F. Lortie, Joël

Lasfra, Safaa

Lemieux, Véronique

Shllaku, Dafina

16 mai 2024

Bernier-Tremblay, Félix

Chouinard, Marie-Helen

Désilets, Raphaël

Lambert, Etienne

Pinette Drapeau, Alix Eve

Shokry, Merit

23 mai 2024

Al Katib, Hazem

Biron, Janick

Eichenbaum, Evan

Lafrenière-André, Coralie

Lessard-Aubin, Sandrine

24 mai 2024

Lopez Echeverry, Walter Javier

Mora Cardenas, Carlos

Mauricio

28 mai 2024

Blanc, Romain Kenneth Joary

Hudon, Maxime

29 mai 2024

Bayard, Yves-Thibault

6 juin 2024

Caron Bühlmann, Christine

Grondin, Anne-Frédérique

11 juin 2024

Demeule, Gabriel

13 juin 2024

Abdul-Malak, Dina

Aragon Aguilar, Carla Geraldine

9 juillet 2024

Bellian, John

Maaroufi, Salsabil

Pareja Cabrera, Roberto Javier

Tétreault, Philippe

11 juillet 2024

Vivanco Salazar, Cesar Enrique

12 juillet 2024

Heydorff, Manuel

25 juillet 2024

Jurkiewicz, Milosz

26 juillet 2024

Ye, Ke Yan

31 juillet 2024

Nielsen, William

8 août 2024

El Filali, Salim

Imbeault, Catherine

9 août 2024

Gonzalez Forero, Arturo Jose

Vézina, Philippe

3 septembre 2024

Bunker, Jessica

Demeule, Pierre-Olivier

Lapointe, Sébastien

10 septembre 2024

Avedissian, Houry



RECO

Matériaux | Récupération | Réemploi

DÉCOUVREZ À MONTRÉAL

LE CENTRE DE 10 000 PI²
100% DÉDIÉ AU RÉEMPLOI

ACHETER RECO

DONNER RECO

PAS DE TAXE APPLICABLE
EXCLUSIVEMENT DES MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI
UN TRÈS LARGE CHOIX
DES PRIX RAISONNABLES
UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE
DES BÉNÉFICES INTÉGRALEMENT REVERSÉS À



ÉVITE LES FRAIS LIÉS À L'ENFOUISSEMENT
ATTÉNUÉ L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS
BÉNÉFICIE D'UN REÇU DE CHARITÉ (INCITATIF FISCAL)
FAIT REVIVRE LE PATRIMOINE
SOUTIENT DES EMPLOIS VERTS
CONTRIBUE À LA SOLIDARITÉ SOCIALE

9399, Boul. Saint-Laurent
Montréal QC H2N 1P6



www.recocentre.ca

17 septembre 2024

Baran, Sandra

18 septembre 2024

Poon Yow Tse, Jing Xian

19 septembre 2024

Mccarroll, William

2 octobre 2024

Di Pietro, Francis

Julien, Naomi

Khenat, Mouna

Neskovic, Olivera

Opitz, Christoph

7 octobre 2024

Gares, Atef

Hamelin, Liliane

15 octobre 2024

Deleporte, Alexis

Laincer, Zakaria

LaRochelle, Adrien

18 octobre 2024

Ben Chaabane, Radhi

Wong, Yin Ting

25 octobre 2024

Binette, Isabelle

Chary, Andrew

Hayward, Annegret

Mouhandes, Safwan

DÉMISSIONS

7 mai 2024

Boucher, Jean

Frigon, Bertrand

8 mai 2024

Binette, Jacques

Brown, Debra Ann

Jérôme, Robert

9 mai 2024

Miljevic, Dobro

Miljevic, Milena

10 mai 2024

Heckler, Robert William

Hurtubise, Luc

Thériault, Claude

14 mai 2024

Kerba, Sami K.

Pelletier, Alfred

15 mai 2024

Lagueux, Pierre

Tremblay, Jean-Paul

17 mai 2024

Frégeau, Claude

18 mai 2024

Auger, Jules

Viau, Serge

22 mai 2024

Macé, François-René

24 mai 2024

Thibeault, Corinne

28 mai 2024

Martineau, Paul William

Sabbe, Jules

Vachon, Richard

31 mai 2024

Bryden, David J.

Coluccio, Gregory Paul

May, John M.J.

4 juin 2024

Couture, André

Faubert, Brian

Poirier, Claude

5 juin 2024

Cook, John Christopher

Provencher, M.-Francine



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

FORMATION CONTINUE

Nouveautés à surveiller en 2025



Le service de conciliation et d'arbitrage de comptes d'honoraires de l'OAQ

Ce cours a pour objectif de familiariser les architectes avec le fonctionnement du service de conciliation et d'arbitrage des comptes d'honoraires de l'OAQ. Il met en lumière les meilleures pratiques pour éviter les différends liés aux comptes d'honoraires. Participez à cette session enrichissante pour acquérir les compétences nécessaires à une gestion efficace et sereine de vos comptes d'honoraires.

- Formatrices: M^e Sophie Truesdell-Ménard, avocate et Nathalie Faubert, parajuriste
- En mode hybride: le 23 janvier 2025 ou le 28 mai 2025, de 9 h à 12 h



Les exigences applicables aux façades de rayonnement

Ce cours offre aux architectes un tour d'horizon complet en matière d'exigences applicables aux façades de rayonnement. Il permet de mettre en lumière les bonnes pratiques afin de concevoir des enveloppes verticales conformes au Code de construction et ce, autant pour des bâtiments de la partie 3 que de la partie 9.

- Formatrice: Caroline Chicoine, architecte
- En mode virtuel / À venir en 2025



Réglementation du bâtiment: partir du bon pied (1)

Ce cours vise à démystifier les concepts clés en matière de réglementation. Quel code utiliser? Quel impact aura la partie 10 sur mon projet? Quels aspects du CNPI doivent être pris en compte?

- Formateur: Philippe Pepin, ing.
- En mode virtuel / À venir en 2025

Réglementation du bâtiment: partir du bon pied (2)

Une bonne classification est essentielle afin d'appliquer les bons paramètres prévus au code de construction. Cette formation vise à mettre en lumière les bonnes pratiques ainsi que les pièges à éviter en matière de classification.

- Formateur: Philippe Pepin, ing.
- En mode virtuel / À venir en 2025

10 juin 2024

Vigne, Marie Catherine

11 juin 2024

Chartrand, Lucien

Papineau, Louis-Joseph

St-Louis, Denis

12 juin 2024

Boucher, Benoit

Phan, Huy Minh

14 juin 2024

Bouchard, Marc

Boyer-Mercier, Pierre

Lemire, Marie-Christine

Tremblay, Dominique

17 juin 2024

Janjic, Miodrag

19 juin 2024

Baty, Arnaud

28 juin 2024

Boillat, Claude

1^{er} juillet 2024

Wolfstein, Edward

4 juillet 2024

Sheppard, Adrian

14 août 2024

Mataj, Etleva

26 août 2024

Savignac, Manon

29 août 2024

Roy, Gaétan

31 août 2024

Bergman, Maurice

1^{er} septembre 2024

Gulatee, Ramesh

14 octobre 2024

Di Schiavi, Giovanni

24 octobre 2024

Gazeau Le Duic, Kristel

RÉINSCRIPTIONS

29 mai 2024

Côté-Bélisle, Ariane

11 juin 2024

Desroches, Ivan

Martin, Karine Ying

9 juillet 2024

Dionne, Louis

15 juillet 2024

Kazzi, Richard Philippe

5 août 2024

Bélanger, Vianney

15 août 2024

Evans, Patrick

25 septembre 2024

Thai, Quan

23 octobre 2024

Alvarez, Aldo

RADIATIONS

20 juin 2024

Anastasiu, Michel

27 juin 2024

Al Hyar, Younes

Archambault, Pierre

Bernard, André

Bernard, Pierre R.

Cline, Barry R.

De Almeida, Daniella

Goudreault, Lenny

Guérin, Luc

Hamel, Michel

Lagacé, Jean-François

Lineberry Barron, Susan

Messier, Antoine

Olin, Frédéric

Parent, Nicolas

Rohayem, Joseph

Sancho, José Pernas

Schertzer, Nathan

Shepherd, John Roger

Smoke, Eladia

Soykandar, Gur Alp

Thyssen, T. Ewald M.

Touikan, Jean-Luc

DÉPARTS À LA RETRAITE

31 mai 2024

Burelle, Marco

Dumas, Pierre-Luc

1^{er} juin 2024

Gilbert, Émile

13 juin 2024

Tousignant, Alain

20 juin 2024

Gamache, René

29 juin 2024

Cardinal, Aurèle

30 juin 2024

Bernard, Christian

Langelier, Raynald

Martin, Carol

Monty, Jacques

Richard, Pierre

1^{er} juillet 2024

Gélinas, Lyse

11 juillet 2024

Platonow, Serge

18 juillet 2024

Bishin, Peter

19 juillet 2024

Larrivée, Nelson

31 juillet 2024

Roy, André

6 septembre 2024

Coussa, Allan Fadi

10 septembre 2024

Brault, Yves

Daigneault, Martine

1^{er} octobre 2024

Conrath, Gary

9 octobre 2024

Pouliot, Christine

11 octobre 2024

Côté, Michel

24 octobre 2024

Hamelin Lalonde, Claude

DÉCÈS

7 juin 2024

Brunet, Monique

16 juin 2024

Gavazzi, Matteo

6 août 2024

O'Shaughnessy, Larry Gordon

11 août 2024

Villemure, Guy

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

8 mai 2024

Décisions sur la contestation de l'intimé de la comparution en reprise d'instance et sur la suite de l'instruction de la plainte modifiée

Leslie, David

14 juin 2024

Décision sur une requête modifiée en radiation provisoire immédiate
Anastasiu, Michel

16 octobre 2024

Décision sur culpabilité et sanction
Lalonde, Benoît

21 octobre 2024

Décision en vertu de l'article 149.1 C. Prof
Huot, Guy

Pour obtenir plus de renseignements sur les décisions, rendez-vous à soquij.qc.ca



Lakeshore est le partenaire idéal pour tous vos projets. Ayant un grand souci du détail et la capacité de réaliser l'impossible, Lakeshore vous aidera à transformer la maison de vos clients, en leur maison de rêve.

**lake
shore**
construction

514 683-8306 | lakeshoreconstruction.ca



TD Assurance



Voyez combien les membres pourraient économiser sur les **assurances habitation, auto et voyage.**

Profitez de votre tarif préférentiel et d'une foule d'avantages.



Obtenez une soumission et découvrez combien vous pourriez économiser!

Allez à tdassurance.com/oaq ou composez le 1-844-257-2365



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex Assurance et Services Financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12^e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6. En raison des lois provinciales, le programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

960-23307-3534_Multi-Product